



CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES

DESTINATION SURF

Edition du 01/05 2005 - Toute nouvelle édition annule et remplace la précédente.

L'inscription à l'un des voyages ou séjours présentés sur notre site Internet implique la connaissance et l'acceptation des conditions particulières et générales précisées ci-dessous.

A. INSCRIPTION

Tous nos prix sont affichés en euros.

Toute inscription doit être accompagnée d'un acompte non remboursable de 500 euros. Le solde devant être réglé au plus tard 60 jours avant le départ, sous peine de résiliation du contrat, des prestations prévues, et engendrant la perte de l'acompte versé.

Locations Villas : 50% d'acompte à la réservation. Non remboursable.

En cas d'inscription à moins de 60 jours avant le départ, le montant total du séjour sera réclamé à l'inscription.

Transport seul : Vols réguliers et charters : 100% à l'inscription.

Croisières Surf : 50% d'acompte à la réservation. Non remboursable. Le solde devant être réglé impérativement 90 jours avant le départ. Le règlement intégral du montant de la croisière sera exigé pour toute réservation à moins de 90 jours.

Des frais d'envoi spéciaux (Chronopost, DHL...) peuvent être appliqués pour les ventes de dernière minute ou lorsque nécessaire pour l'acheminement des documents de voyage ou billets vols réguliers.

Les documents de voyages seront expédiés directement au domicile du client (ou du responsable groupe) ou remis à l'aéroport selon le cas (vol charter, E ticket).

Les frais de Réservation s'élèvent à 1,5 % du montant total du dossier (avec un minimum de 15 €) effectué par DESTINATION SURF. Frais non remboursables en cas d'annulation.

A compter du 1^{er} avril 2005, en application de l'accord de non rémunération signé entre le SNAV (syndicat des agences de voyages) et certaines compagnies aériennes (Air France, Iberia...) une grille de frais d'honoraires sera appliquée pour toute réservation pour les vols domestiques, moyens et longs courriers.

MODE DE REGLEMENT :

Nous acceptons les règlements en espèces, chèque (à plus de 30 jours du départ), CB ou virement bancaire.

B. PRIX

- 1.** Les prix des packages indiqués sur notre site Internet sont fournis au titre de prix d'appel minimum. Ces tarifs correspondent à un tarif aérien calculé à une date précise dans un type de classe de réservation spécifique et sur une période déterminée pour la partie hébergement.
- 2.** Les prix indiqués sur nos sites Internet sont établis en fonction, notamment des données économiques suivantes : coût du transport et cours des devises entrant dans la composition des prix de revient.
- 3.** Notre société se réserve le droit de modifier les prix de nos produits, tant à la hausse qu'à la baisse dans les limites légales prévues à l'article 19 de la loi de 92, et selon les modalités suivantes :
 - Variation du cours des devises : si la fluctuation du cours des devises venait à influencer de plus de 3%, cette incidence serait répercutée. Cette fluctuation des devises ne s'apprécie que sur les prestations qui nous sont facturées en devises.
 - Les variations du coût du transport, des taxes et redevances, des hausses carburant seront répercutées au

voyageur dans les prix de vente. Les voyageurs déjà inscrits pour un départ à plus de 60 jours seront informés par l'agence par lettre recommandée avec accusé de réception et devront s'acquitter de cette majoration. Le client aura 3 jours pour annuler, à partir de la date de notification de l'agence de voyages. L'acompte n'étant pas remboursé.

4. Les prix de chaque voyage ou séjour contiennent les indications précises comprises dans les prix forfaitaires. Ils ne comprennent pas tous les services antérieurs à l'enregistrement à l'aéroport, port ou gare et postérieurs au retour à l'aéroport, port ou gare, les pourboires, boissons et toutes dépenses d'ordre personnel aux escales ou sur place.

5. Les prix forfaitaires des voyages ou séjours sont fixés en fonction de nuitées. Dans la durée est inclus le jour du départ (à compter de l'heure de convocation) et le jour de retour à l'heure d'arrivée. De ce fait, si en raison des horaires imposés par les compagnies aériennes, la première et/ou la dernière journée se trouvaient écourtées par une arrivée tardive et/ou un départ matinal, aucun remboursement ne pourrait être envisagé.

6. La description des prestations hôtelières étant rédigée lors de nos visites sur place, des modifications peuvent intervenir (équipements supplémentaires ou déficients) ; l'organisateur s'efforcera dans la mesure du possible d'en informer le participant lors de l'inscription, à défaut de la mise à jour sur le site Internet.

Sont exclus :

- Assurance annulation/ bagages (transport des planches), rapatriement, responsabilité civile : **voir Assurance Voyage.**
- Les taxes d'aéroport et de sûreté, les redevances passagers en France, à l'étranger et dans les DOM TOM sont sujettes à modification sans préavis.
- Transport aérien aller/retour : si celui-ci est inclus, il est en classe Economique ou dans certaines classes attribuées sur vols réguliers (classe Vacances, etc...) Supplément classe Affaire nous consulter.
- Franchise des bagages : 15 kg sur vol spécial, 23 kg sur vol régulier (sauf exception indiquée sur les billets).
 - *Transport des planches de surf* : en fonction des accords, tarifications et taxations pratiquées par chaque compagnie aérienne internationale ou nationale.
 - DESTINATION SURF ne pourra être tenu responsable du non enregistrement ou refus à l'embarquement pour quelque raison que ce soit, de(s) planche(s) de tout type et longueur, ni de leur retard d'acheminement à l'aller, sur place et au retour, bris, vol ou perte, lors de l'utilisation d'un quelconque moyen de transport (fer, air, mer, route) lors du voyage.
- Les frais de formalités : passeport, carte d'identité, visa (nous consulter pour obtention), vaccination.
- Les boissons aux repas (sauf mention particulière). Dans la plupart des pays les hôteliers ne fournissent pas d'eau en carafe. Seules des bouteilles d'eau minérale payantes vous seront proposées.
- Les pourboires et toutes autres dépenses à caractère personnel.
- Les repas aux escales.

C. CONDITIONS ENFANTS

- Transport Aérien (vols réguliers et Charters) et séjour.

Dates de naissance exactes à préciser à l'inscription. En cas de date de naissance non conforme, l'hôtelier et l'organisateur du voyage se réserveront le droit de demander sur place ou à l'aéroport, le règlement de la différence.

- Bébé de moins de 2 ans : 90% - Lit bébé et nourriture réglables sur place. (1 bébé par passager adulte, pas de siège en avion). Perception minimum : 23 €

Si la date de naissance n'est pas conforme et que l'enfant a plus de 2 ans, les conditions de transport aérien



imposent un siège pour l'enfant.

En cas de vol complet, les passagers s'exposent au fait de ne pouvoir embarquer et à supporter tous les frais qui en résulteraient, en particulier le non remboursement du voyage et séjour.

Les réductions enfants sont indiquées pour chaque hôtel, selon l'âge des enfants, en fonction des établissements.

Tout enfant mineur sortant de son pays doit être muni d'une pièce d'identité officielle et/ou une autorisation de sortie du territoire, si l'enfant ne voyage pas avec l'un de ses parents. De 0 à 14 ans : s'il ne dispose pas de papiers d'identité personnels, ils peuvent figurer sur le passeport de la personne investie de l'autorité parentale avec laquelle ils voyagent (à partir de 7 ans photo obligatoire).

A partir de 15 ans : il doit être en possession de papiers d'identité à son nom. [Consultez la Préfecture ou les services concernés.](#)

DESTINATION SURF ne peut accepter l'inscription à l'un de leurs voyages d'un mineur non accompagné (sauf conditions particulières séjours Surf Camp en France – autorisation parentale). En conséquence, ils ne peuvent être tenu pour responsables dans le cas où malgré cet interdit, un mineur non accompagné serait inscrit, à son insu, sur l'un de leurs voyages.

D. LOGEMENT

La classification des catégories hôtelières est indiquée selon les normes locales des pays concernés.

Toutefois, des précisions vous sont données la plupart du temps sur notre site Internet dans les rubriques de descriptifs d'hébergement et de chambres.

- Chambre double : 2 lits jumeaux ou grand lit selon les hôtels et les destinations.
- ◆ Chambre double à usage individuel
- ◆ Certains établissements ne fournissent pas de linge de toilette. Prévoir d'emporter le nécessaire.
- ◆ Dans certains petits hôtels (BackPacker, Pousada, chambres d'Hôtes) le ménage n'est pas quotidien mais bi hebdomadaire.
- Chambre triple ou quadruple : les 3e et 4e lits sont souvent des lits d'appoint dans une chambre double (parfois lit de camp ou canapé convertible).
- Chambre individuelle : elles font l'objet d'un supplément. Elles sont toujours en nombre limité et souvent plus petites et moins bien situées.
- Attribution des chambres : les règlements de l'hôtellerie internationale précisent que les chambres sont attribuées à partir de 14h/15h et doivent être libérées avant 12h, quelles que soient les heures d'arrivée et de départ (sauf cas particulier).

Climatisation : En saison seulement sur les destinations tempérées, variable selon les établissements et les pays.

Particularités : dans certains pays des pannes de générateurs, moteurs, coupures d'eau, etc... peuvent survenir et entraîner des désagréments indépendants de notre volonté. Restez patients et sereins. La notion du temps n'est pas la même que la nôtre en Afrique, en Asie ou dans le Pacifique. Un peu de compréhension vous aidera à profiter de ces petits paradis et de vos vacances, malgré ces petites gênes exceptionnelles.

Installations : La mise à disposition concernant certaines installations intérieures et extérieures ainsi que la pratique de certains sports ou services peut être modifiée selon les saisons et les conditions climatiques.

Sports nautiques: praticables en saison selon les pays et les hôtels, mais toujours sous réserve des conditions climatiques.



Location du matériel sportif ou sports gratuits dans les hôtels : sous réserve de disponibilité du matériel et des installations. Sous la responsabilité du loueur local.

E. REPAS

1. Hôtellerie :

Demi-pension : les repas ne peuvent excéder le nombre de nuits.
(Ex : 7 nuits/7 repas).

Parfois, le déjeuner ou dîner peut être imposé dans le cadre de la demi-pension.

Vin, bière inclus : Dans certains clubs ou hôtels - pour les adultes exclusivement - le vin ou la bière est inclus. Non consommé, celui-ci ne sera pas remplacé par d'autres boissons et ne fera l'objet d'aucun remboursement. Aucune autre boisson n'est incluse pour les enfants (sauf mention spéciale).

Réveillons : Parfois obligatoires. Les hôteliers n'appliquent pas toujours des réductions sur ces repas pour les enfants (nous consulter).

Cartes de crédit : Acceptées dans les hôtels en paiement des extras exclusivement (Dans certains hôtels, le retrait d'espèces est possible).

2. Résidences de tourisme – Appartements – Villas – Pousada – Chambres d'hôtes :

a. La plupart des appartements, des résidences de tourisme et des villas disposent d'une cuisine ainsi que de l'équipement approprié.

b. L'achat de la nourriture, condiments, produits entretien etc... sont à la charge du participant.

c. Les frais d'entretien et de nettoyage ne sont pas inclus systématiquement dans le prix de la location.

d. Certains établissements ne fournissent pas de linge de toilette. Prévoir d'emporter le nécessaire.

e. Le ménage n'est pas quotidien mais bi hebdomadaire ou à la charge du client.

F. FORMALITES AVANT DEPART

Les informations concernant les formalités administratives et sanitaires contenues sur ce site Internet sont données pour les ressortissants français et fournies à titre indicatif (à la date d'édition). En raison de l'évolution de la situation politiques et sanitaire dans certains pays il appartient au consommateur de se renseigner avant son départ des formalités en vigueur à la date de son départ. DESTINATION SURF se réserve le droit d'annuler le voyage si les conditions de sécurité et de santé ne sont pas requises. En cas de non conformation à ces mesures, le client s'engage par écrit à partir en connaissance de cause, à ses risques et périls et ne pourra d'aucune manière engager la responsabilité de l'agence de voyages.

De même, l'organisateur ne pourra supporter les frais supplémentaires ou d'annulation qui résulteraient de la non-présentation des documents requis. L'accomplissement des formalités administratives et sanitaires et les frais de passeport, carte d'identité, visas, vaccination etc. incombent au voyageur.

G. FORMALITÉS DE SANTE

Pour certains pays, les vaccinations ou les traitements de prévention contre le paludisme, la malaria et la fièvre jaune ne sont pas obligatoires mais conseillés.

Pensez-y suffisamment à l'avance car certaines vaccinations nécessitent plusieurs injections.

La protection de votre santé est sous votre responsabilité.

DESTINATION SURF ne procédera à aucun remboursement dans le cas d'une annulation du voyage pour cause de non respect des conditions sanitaires prévues.

Se renseigner auprès :

• de l'Institut Pasteur : 209, rue Vaugirard -75015 Paris

Tél. : 01 45 68 80 00 www.pasteur.fr

Site de l'organisation mondiale de la santé : www.who.int/fr



- Du centre de vaccination AIR FRANCE Aérogare des Invalides 75007 Paris - Tél. : 01 43 17 22 00 ou du centre de votre ville.

Prévoir dans vos bagages les médicaments habituels de première urgence.

Conseil avant le voyages (médical, climat, ambassades, monnaies, centre vaccination) : * 08 36 68 07 88 (* 0,34 € ttc la minute)

H. SEJOUR SANS TRANSPORT - RENDEZ-VOUS SUR PLACE

Lorsque vous réservez des séjours ou croisières sans transport, en rendez-vous direct au campement, à l'école, à l'hôtel ou à bord du navire, des frais de 50 € (80 € pour les croisières) par personne seront perçus (sauf production SURFIN France)

Le jour de l'arrivée, les clients sont attendus à partir de 15h et avant 19h, et doivent quitter le campement, l'école ou l'hôtel entre 10h et 12h le jour du départ.

Transport avec voiture personnelle : Prévoir les assurances internationales auprès de votre compagnie et la plaque d'identité à l'arrière du véhicule. En cas de panne, d'accident ou de retard dus aux encombrements de la circulation, l'Agence et l'Organisateur ne pourront supporter les frais supplémentaires ou les frais d'annulation qui résulteraient de la non présentation aux ports ou/et aux hôtels.

I. RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

Conformément à la loi française du 13.07.92, au décret du 14.06.94 et à l'arrêté du 22.11.94 relatifs aux conditions générales de vente régissant les rapports entre la clientèle et les Agences de Voyages, DESTINATION SURF est titulaire d'une licence d'Etat. Il s'engage à remettre à ses clients, à l'inscription, un bulletin d'inscription indiquant les informations précises relatives au voyage.

Ce contrat, signé par le client stipule l'acceptation des conditions particulières de ventes DESTINATION SURF ainsi que des conditions générales fixées par les lois, décrets et arrêtés de la loi de 92.

Dans l'hypothèse d'une modification d'itinéraire, de variation de coût d'un voyage, de transport, de taxes, de redevances ou hausses carburants, l'agence devra avertir les clients déjà inscrits, pour un départ à plus de 60 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception.

DESTINATION SURF (tant en ce qui concerne ses agents et ses représentants) décline toute responsabilité pour les blessures, les dommages, décès des personnes ou leurs biens quels qu'ils soient, et de quelque manière qu'ils aient pu être occasionnés.

- DESTINATION SURF a souscrit une police d'Assurance Responsabilité Civile auprès de GENERALI - Contrat AA733060, couvrant les conséquences de sa responsabilité professionnelle, notamment les dommages corporels, matériels et immatériels confondus à hauteur de 2.000 000 d'euros par année d'assurance – La notion de responsabilité civile (accident, vol, incendie, etc...) variant suivant la législation des pays concernés, il est conseillé aux voyageurs de se garantir individuellement par une assurance complémentaire à celle achetée par notre intermédiaire.

J. RESPONSABILITE DU TRANSPORTEUR

DESTINATION SURF précise que les compagnies aériennes participantes engagent leur responsabilité pour les conséquences des incidents/accidents pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du transport aérien des passagers et de leurs bagages. Elles sont régies par les dispositions des Conventions de Varsovie et Montréal ou les réglementations locales régissant les transports nationaux du pays concerné.

Les compagnies aériennes participantes, ainsi que leurs représentants, agents ou employés, sont dégagés de toute responsabilité en cas de plainte, de réclamation ne concernant pas le transport aérien des passagers et leurs bagages, exclusivement comme précisé dans les conditions de transport.



Lignes franchisées, en sous-traitance ou en Code Share : les compagnies aériennes signent des accords de partenariat entre elles. Un vol numéroté sur une compagnie peut s'effectuer sous la franchise d'une autre compagnie (ex : île Maurice : vol Air Mauritius en code share Air France. Seychelles : vol Air Seychelles en code share avec Air France, etc..). Ainsi le personnel, l'équipement et le service des appareils peuvent s'en trouver modifiés.

- Tout bagage enregistré, égaré ou endommagé doit obligatoirement faire l'objet d'une déclaration de sinistre à l'aéroport concerné, auprès des compagnies, pour bénéficier des conditions de l'assurance voyage.

- Nous vous rappelons que les conditions d'affrètement des avions charters et celles des départs groupés et des tarifs négociés sur vols réguliers font que la place abandonnée volontairement ou involontairement à l'aller et/ou au retour ne peut en aucun cas faire l'objet d'un remboursement.

K. RESPONSABILITE DU PARTICIPANT

1. Tout voyage ou séjour interrompu ou abrégé ou toute prestation terrestre non consommée du fait du participant, pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement (sauf conditions particulières assurances).

2. Aucune contestation concernant le prix du voyage ne pourra être prise en considération au retour. Il appartient au client d'apprécier avant son départ si le prix lui convient en acceptant en même temps le fait qu'il s'agit d'un prix forfaitaire comprenant toute une série de prestations dont les prix ne peuvent être détaillés par l'organisateur.

3. Pour les femmes enceintes de moins de sept mois (à l'époque du voyage), une déclaration de décharge de responsabilité devra être remplie auprès de l'agence de voyages.

5. Compte tenu des difficultés inhérentes à certains voyages, séjours ou circuits, et de l'autonomie physique et psychique qu'ils impliquent, DESTINATION SURF se réserve la possibilité de refuser toute inscription, voire toute participation qui leur paraîtrait non adaptée avec les contingences de tels voyages, séjours ou circuits. Le client devra produire un certificat médical d'aptitude en ce sens, la garantie de la compagnie d'assurance n'étant pas acquise s'il s'avérait que l'état de santé physique ou moral de cette personne ne lui permettait pas un tel voyage.

6. Chaque client agit sous sa propre responsabilité et selon le cahier des charges de l'assurance voyage qu'il a souscrit.

DESTINATION SURF ne pourra être tenu pour responsable de tout problème de non respect des comportements sanitaires et administratifs et des règlements coutumiers et douaniers en vigueur dans les pays (alcool, agressions diurnes ou nocturnes, conflits avec les habitants ou autorités locales, trafic, possession ou consommation de stupéfiants lors du voyage) ainsi que des conséquences graves qui pourraient en résulter (amendes, peine de prison, hospitalisation ou décès).

7. Passagers handicapés : selon les pays et les lois en vigueur dans ces pays (se renseigner avant le départ), certains hôtels sont équipés pour accueillir les personnes handicapées. Une demande préalable doit leur être adressée pour accord. *Il est important de mentionner le handicap au moment de la réservation.* Sans cette mention, aucune réclamation ne sera prise en compte au retour si les installations ne sont pas adaptées aux besoins. Toute personne dont la mobilité est réduite - voyageant avec ou sans accompagnateur - par suite d'une incapacité sensorielle ou motrice, de l'âge, de la maladie ou tout autre cause génératrice d'un handicap dans l'usage du transport aérien, ferroviaire, maritime ou terrestre - dont la situation requiert une attention particulière et une adaptation à ses besoins dans les services offerts - doit nécessairement nous mentionner cette particularité à la réservation, une demande spécifique devant être adressée aux prestataires sous réserve de leur acceptation.

L. RESPONSABILITÉ DURANT LA PRATIQUE DU SURF



DESTINATION SURF n'a pas les moyens matériels de vérifier le niveau de Surf de ses clients et ne pourra nullement être mis en cause ainsi que ses partenaires locaux, en cas de blessure, accident ou décès lors de la pratique du surf d'une personne inscrite sur l'un de ses programmes, séjours, croisières ou formules. Chaque personne surfe sous sa propre responsabilité, en connaissance de son niveau et des risques éventuels liés aux courants, marées, météo, faune et flore du milieu et de l'environnement aquatique.

Dans le cas de location de matériel (shortboard, longboard ou body board) sans pré réservation de stage ou de leçon, le client reconnaît implicitement avoir la compétence technique suffisante pour utiliser seul le matériel qu'il a loué. Dès la prise en compte de son matériel, le client surfe sous sa seule responsabilité à l'égard des tiers et du matériel qui lui a été confié.

Dans le cas de carence ou de défaillance technique du centre, de l'école, du campement de stage de Surf ou de l'organisateur de croisière, seule la responsabilité civile professionnelle de celui-ci ainsi que selon les conditions de son contrat, l'assurance voyage du client devront être engagées. En aucun cas DESTINATION SURF ne pourra être tenu pour responsable et n'engagera sa responsabilité civile professionnelle.

DESTINATION SURF ne pourra pas non plus être mis en cause, pour quelque cause que ce soit dans le cas d'un litige survenant entre le client, le centre, l'école ou le campement de stage de Surf au sujet de casse, de perte ou de vol du matériel de Surf.

DESTINATION SURF attire l'attention de ses clients sur l'obligation d'être correctement assuré en responsabilité civile et assurance à l'étranger pour la pratique du Surf.

Aucun remboursement ne sera effectué pour des raisons liées à de mauvaises conditions de surf - voire nulles - ou à une météo défavorable retardant ou annulant la prestation prévue dans le cadre d'un séjour hôtel, croisière ou Surfari.

M. SERVICE CONSOMMATEUR

Selon le Journal Officiel des Consommateurs Européens LI158 et des directions du Conseil, le consommateur doit faire sur place impérativement par écrit toutes les constatations concernant l'insuffisance des services dans les prestations hôtelières. Les hôteliers refusent tout remboursement si la réclamation ne leur a pas été présentée par écrit pendant le séjour. Nos représentants locaux ont tout pouvoir et mission pour rechercher localement une solution amiable pour vous satisfaire pendant votre séjour.

Toute réclamation doit être adressée par pli recommandé directement à DESTINATION SURF dans le mois suivant le retour, avec les documents justificatifs. Le non respect de ce délai pourra être susceptible d'affecter la qualité du traitement de ce dossier auprès des prestataires.

DESTINATION SURF n'est pas responsable et ne se charge pas de la recherche ni du rapatriement des objets ou biens personnels oubliés ou égarés à destination.

N. MODIFICATIONS

Toute modification d'un dossier FORFAIT entraînera les frais suivants par personne (non remboursable par la compagnie d'assurance en cas d'annulation):

- + de 60 jours avant le départ = 30 €
- De 60 à 30 jours avant le départ = 50 €
- A partir de 30 jours jusqu'au départ = 100 €

Pour tout changement de nom souhaité par le client, une réémission du titre de transport peut entraîner le règlement total du nouveau billet.

Pour l'utilisation de billet d'avion vol régulier seul un changement de date peut être pris en compte, si les conditions tarifaires du billet l'autorise.

DESTINATION SURF attire l'attention de ses clients sur l'exactitude de l'orthographe des noms et prénoms figurant sur les bulletins d'inscription envoyés (Les noms doivent être la copie conforme du Nom et Prénom de la Carte d'Identité ou du Passeport).

Toute erreur d'orthographe engendrera une réémission du billet d'avion et les frais du nouveau billet seront à la charge du client.

DESTINATION SURF ne peut être tenu pour responsable d'un retard de pré acheminement aérien, ferroviaire ou terrestre qui entraînerait la non-présentation du passager au départ, pour quelques raisons que ce soient, même si ce retard résulte d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers.



Les retards des départs et retours, causés éventuellement en période de trafic intense, par les nombreuses rotations des appareils, les impératifs de sécurité, les grèves, les incidents techniques, les conditions atmosphériques, etc.. ne peuvent entraîner aucune indemnisation, notamment du fait de la modification de la durée du programme initialement prévu.

• Voyages/horaires

Il est impératif de re confirmer sur place auprès de la compagnie aérienne le vol retour 72 heures avant, sous peine de perte de la place d'avion retour.

Certains vols affrétés peuvent être des vols de nuit ou des vols très matinaux, avec des horaires imposant quelques contraintes (attribution des chambres).

Les types d'appareils et les horaires peuvent changer. Les vols peuvent être directs ou avec une ou plusieurs escales sans préavis.

Un changement d'aéroport peut se produire à PARIS (entre ORLY ou ROISSY et vice-versa). Nous ne pourrons être tenu pour responsable des frais occasionnés par cette modification si cette dernière résulte de causes indépendantes de notre volonté.

- Vols supplémentaires : A certaines dates (vacances scolaires, haute saison, etc.), nous pouvons être amenés à offrir des départs en supplément de ceux indiqués sur le site. Tant en vols réguliers qu'en vols spéciaux, un supplément pourra être appliqué et le montant confirmé au moment de l'inscription.

Durant les vacances scolaires sur vols spéciaux et selon les destinations et les villes de départ de France, des suppléments sont applicables pour tous les séjours de 2,3 ou 4 semaines à toutes les périodes de l'année : nous consulter (sous réserve de disponibilité).

Note importante : En raison de fortes demandes en haute saison et de la mise en place de vols supplémentaires les trajets peuvent être des trajets de nuit. Le programme des séjours ou croisières reste inchangé, la première et/ou la dernière nuit pouvant être à bord de l'avion. Dans ce cas aucun remboursement ne pourra être accordé. Pour certains pays, les horaires sont connus assez tardivement, et les vols directs peuvent comporter une escale ou un transit (parfois avec une nuit en transit à la charge de la compagnie, ou du client, selon les cas).

O. ANNULATION

Toute annulation doit être notifiée à DESTINATION SURF par Lettre Recommandée AR, le jour de réception de la notification déterminant la date effective d'annulation. Les frais de dossier et assurances ne sont jamais remboursables.

Toute annulation émanant du participant entraîne des frais variables.

Le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite des montants (frais d'annulation) précisés ci-dessous à titre de dédit en fonction de la date d'annulation par rapport à la date de départ.

- De l'inscription à plus de 60 jours avant le départ : Perte de l'acompte. (non remboursable par la Compagnie d' Assurance).
- Entre 60 et 46 jours avant le départ : 50% du montant total du voyage.
- Entre 45 et 21 jours avant le départ : 75% du montant total du voyage.
- A partir de 20 jours du départ : 100 % du montant total du voyage.
- Formule vols secs et/ou charters : de l'inscription à la non présentation : 100% de frais

Croisières :

- Annulation à plus de 90 jours du départ : perte de l'acompte



- De 90 jours à la date du départ : 100% du montant total du voyage

Si le nombre de participants n'est pas atteint sur certains programmes, DESTINATION SURF se réserve le droit d'annuler le voyage. Cette annulation pouvant intervenir à tout moment avant la date de départ.

Location Villa :

De l'inscription à plus de 60 jours du départ : 50% du montant total de la location

De 60 à 30 jours du départ : 75% du montant total de la location

A moins de 30 jours du départ : 100% du montant total de la location

P. ASSURANCES VOYAGE

L'assurance Voyage est obligatoire.

Elle sera exigée pour toute inscription sur l'un des voyages proposé par DESTINATION SURF. L'organisateur propose une formule complète et adaptée pour la clientèle pratiquant un sport de glisse. Dans le cas où le client choisirait une formule d'assurance de son choix (exemple : assurances cartes de crédits clients), il ne pourra tenir responsable DESTINATION SURF des conséquences de cette souscription personnelle sur l'organisation globale (annulation, rapatriement, assistance) de son voyage.

Pour renseignements : **CABINET CHAUBET-32 Rue Alsace-Lorraine-31000 TOULOUSE-05 61 23 40 89-**

Q. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES DE L'UTILISATEUR

Le site exploité par DESTINATION SURF a été déclaré auprès de la CNIL.

Les informations que vous communiquez sur le site au travers de la fiche de renseignement Voyage permettent à DESTINATION SURF, ainsi qu'à ses Partenaires, de traiter et exécuter ses commandes. Conformément à l'article 27 de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les informations indispensables à DESTINATION SURF ainsi qu'à ses Partenaires, pour traiter et exécuter les commandes, sont signalées par un astérisque dans les pages du Site.

Les autres informations demandées, pour laquelle la réponse est facultative, sont destinées à mieux vous connaître et ainsi qu'à améliorer les services qui vous sont proposés, tout en en assurant la sécurité et la confidentialité de vos données.

Sauf avis contraire de l'utilisateur, DESTINATION SURF est susceptible de transmettre les informations qui le concernent à ses partenaires commerciaux, au delà des transmissions d'informations qui sont strictement nécessaires pour exécuter les commandes. Conformément à la Loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (article 34 de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978). Vous pouvez l'exercer en adressant un courrier électronique au Service Clients de DESTINATION SURF - 35 avenue Vercingétorix 33000 BORDEAUX : info@destination-surf.com

Toute consultation des offres ou inscription sur notre site Internet autorisent une inscription au bulletin d'information (Newsletter) de la société DESTINATION SURF. L'annulation de l'inscription à ce bulletin peut se faire à tout moment par simple demande sur les liens :

<http://www.destination-surf.com>



S. PROTECTION DE LA MARQUE DESTINATION SURF ©

Le site et les noms de domaine destination-surf.com et destination-surf.fr ont été validés auprès de l'AFNIC. Toutes les informations constitutives contenues dans le site Internet DESTINATION SURF (code source des pages, charte graphique, animations, arborescence, titres, logos, dénominations des lignes de produits, textes, éléments graphiques, pictogrammes, cartes, photos, publicité) sont la propriété exclusive de la SARL DESTINATION SURF© et de ses partenaires, en vertu de l'article L.112-3 du code de la propriété intellectuelle. Ces éléments ont été déposés et protégés auprès de l'INPI (Institut national de la Propriété Industrielle) Toute reproduction, représentation ou modification, même partielle, sous quelque forme que ce soit (photocopie, scanner, électronique) et diffusion par quelque canal que ce soit (écrit, Internet) autre que celles prévues à l'article L.22-5 du code de la propriété intellectuelle ne peut être effectuée sans l'autorisation expresse de DESTINATION SURF© sous peine de poursuites judiciaires.

- LIENS -

Le site Internet DESTINATION SURF contient des liens vers d'autres sites. Ceux-ci communiquent des éléments sous leur propre responsabilité et DESTINATION SURF ne peut être tenu pour responsable des (dis) fonctionnements, du contenu ou des conséquences que produiraient ces liens envers et auprès des internautes.

T. DROIT APPLICABLE

Les Conditions Générales et particulières figurant dans le site DESTINATION SURF sont soumises au droit français. Tout litige relatif à leur interprétation et/ou à leur exécution relève du Tribunal de commerce de la ville de Bordeaux et devra faire l'objet d'une procédure auprès de la société juridique et fiscale Moyaert Dupourque Barale & Associés représentant juridique et légal de la SARL DESTINATION SURF.

DESTINATION SURF :
SARL au capital de 10 000 Euros.

Licence LI 033040007
RCS BORDEAUX 479114936

Garantie financière : APS 15 avenue Carnot 75017 PARIS.
RCP – GENERALI Assurances

Siège social :
35 avenue Vercingétorix
33000 BORDEAUX
Tel : (00 33) 557 817 226
Mobile : (00 33) 699 470 999
Fax : (00 33) 556 967 168
Web : www.destination-surf.com –
E-mail : info@destination-surf.com

destination-
Surf
Surf